0.a. Goal

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

0.b. Target

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

0.c. Indicator

17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle

0.d. Series

43952

1.a. Organisation

ISTEEBU

1.b. Contact person(s)

NDAYISENGA Modeste

1.c. Contact organisation unit

Etudes et statistique sociale et suivi de la pauvreté(ESSSP)

1.d. Contact person function

Chef de service ESSSP

1.e. Contact phone

79401938

1.f. Contact mail

1157 BUJUMBURA

1.g. Contact email

ndayimode2010@gmail.com

2.a. Definition and concepts

Confirmation ou infirmation sur l'existence de la législation

2.b. Unit of measure

pas d'unité

3.a. Data sources

Données administratives

3.b. Data collection method

Pas de méthode

3.c. Data collection calendar

Pas de calendrier

3.d. Data release calendar

ISTEEBU

3.e. Data providers

ISTEEBU

3.f. Data compilers

L'ISTEEBU est l'organe reconnu par le gouvernement burundais pour la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques officielles aidant dans la planification et la prise de décision.

4.b. Comment and limitations

Nombre de document

4.c. Method of computation

Affirmation ou infirmation

5. Data availability and disaggregation

Disponible au niveau national

6. Comparability/deviation from international standards

L'indicateur peut être comparé aux autres indicateurs du même type au niveau régional et international

7. References and Documentation

ISTEEBU, loi statistique, 2007

Page: 3 of 3